Nom des carburants : trois questions pour comprendre

Marie Lizak

C'est ce vendredi 12 octobre qu'entre en application le changement de nom des différents carburants à la pompe. Découvrez tout ce qu'il faut savoir sur ces nouveaux noms en trois questions.

Quels seront les nouvelles appellations des carburants ?
Oubliez les **SP98**, gazole et autres, désormais, il faudra composer avec de nouveaux sigles, au départ un peu obscurs mais suivant malgré tout une certaine logique. En effet, l'essence est désormais caractérisée par un cercle, dans lequel est inscrit un E, suivi d'un chiffre qui correspond au taux de biocarburant inclus. Par exemple, le **sans-plomb 95-E10** est désormais nommé E10, en raison des **10 % d'éthanol** présent dans la composition. De leur côté, les diesel sont désormais reconnaissables par une étiquette carrée et un sigle : B7. Par la suite, viendront également les **B10 et XTL**, le premier étant composé de 10 % de biodiesel et le second étant totalement synthétique, fait à partir d'un mélange de gaz naturel et d'huiles végétales. Les carburants gazeux tels que l'hydrogène, affichés sous forme de sigles, dans des étiquettes en forme de losange.

Est-ce que ça va changer quelque chose pour les automobilistes ?
Hormis le temps d'adaptation nécessaire pour comprendre et intégrer ces nouveaux noms, **rien ne changera** en termes de composition, l'ensemble des carburants conservant les mêmes caractéristiques. Concernant l'affichage, certains distributeurs, dont **Total**, ont choisi de conserver l'ancien également, afin de ne pas déstabiliser les clients.Cette évolution ne concernera pas que les stations-services, puisque les fabricants de véhicules destinés à l'Europe devront également afficher ces nouvelles appellations sur les **trappes à carburant** de tous ceux sortant des usines à partir d'aujourd'hui.

Concrètement, à quoi ça sert ?
Si cette évolution ne change pas grand-chose pour nous au quotidien, elle est avant tout destinée aux étrangers de passage. En effet, et jusqu'à aujourd'hui, chaque pays possédait **son propre affichage**, pouvant mener à la confusion pour les automobilistes voyageant aux quatre coins de l'Europe. En réalité, ce changement, qui paraît si soudain n'est pas arrivé d'un seul coup, puisqu'il fait partie d'une directive **prise en 2014** dans le cadre du « *plan d'action pour une automobile compétitive et durable en Europe* », baptisé **CARS 2020**. L'ensemble des pays de l'Union Européenne sont donc concernés, ainsi sept autres dont la Norvège, la Suisse ou encore la Serbie et la Turquie.

© Fournis par Media 365 carburant